

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**13 MAI 2009**

**SESSION ORDINAIRE** du comité administratif/commission d'aménagement, tenue selon la loi au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 13 MAI 2009, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord  
et préfet suppléant  
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre et préfet  
(arrivé à 17 h 35)

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville  
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
Madame Mireille Bourque, agente de développement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**05-09-177A**

**Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Jean-Pierre Charron, maire de Belleterre.**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**05-09-178A**

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2009.**

Le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé sous réserve des modifications à la résolution n° 04-09-134A portant sur « L'autorisation de mandat concernant le portrait de l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue » comme suit :

« Le préfet propose de mandater un consultant, M. Pierre Brien, dans le but d'accompagner la MRCT et la SDT afin d'établir le portrait de l'avenir des projets hydroélectriques au Témiscamingue.

La première étape du travail, d'une durée d'environ 10 semaines, est estimée à 20 000 \$ répartis à parts égales MRCT/SDT.

Le projet sera présenté à une prochaine réunion du conseil des maires. »

**05-09-179A**      **Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (63<sup>e</sup> rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————  
//

M. Jean-Pierre Charron, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet :**

**Demandeur :** Municipalité de Moffet

**Montant demandé :** 1 084,15 \$ pour des travaux forestiers sur les blocs de lots.

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	78 441,16 \$
Retraits (projets) 58 087,83 \$ + 1 084,15 \$	59 171,98 \$
<b>Solde</b>	<b>19 269,18 \$</b>

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité concernée.

**Présentation de projet – Pacte rural 2007-2014 / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.**

**Agent de développement – Municipalité de Guérin – supplément à la demande autorisée par le CA le 8 avril 2009.**

**05-09-180A**

À sa session régulière du 8 avril 2009, le comité administratif de la MRC a approuvé une demande de la municipalité de Guérin concernant l'engagement d'un agent de développement pour une période d'un an comme suit :

➤ 2007 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural – répartition 2007

➤ 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural – répartition 2008

**Total : 8 200 \$ (50 %)**

➤ Coût du projet : 16 400 \$.

La municipalité de Guérin demande une somme supplémentaire de 5 000 \$ prévue au Pacte rural 2009 pour bonifier le projet.

**Total au projet : 13 200 \$ (75 %)**

➤ Coût ajusté du projet : 17 400 \$.

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le supplément à la demande initiale de la municipalité de Guérin concernant son projet « Agent de développement » dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées, pour un montant de 5 000 \$, année 2009.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives, pour chacune des années.

**05-09-181A**

**Présentation de projet – Pacte rural 2007-2014 / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.**

**Projet Agroforce II – Municipalité de Laforce.**

➤ 2008 : 4 100 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2008

➤ 2009 : 15 000 \$ prévus au Pacte rural – Répartition 2009

**Total 19 100 \$**

➤ Coût du projet : 135 038 \$.

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Agrofonce II » de la municipalité de Laforce dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées, pour un montant de 19 100 \$, années 2008 et 2009.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives, pour chacune des années.

#### 05-09-182A

#### **Présentation de projet – Pacte rural 2007-2014 / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009. Projet Agent de développement – Municipalité de Béarn.**

➤ 2007 : 4 100 \$

➤ 2008 : 4 100 \$

**Total**            **8 200 \$**

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Jean-Pierre Charron  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Agent de développement » de la municipalité de Béarn dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées, pour un montant de 8 200 \$, années 2007 et 2008.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives, pour chacune des années.

#### 05-09-183A

#### **Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 Concours international de labour d'Earlton.**

Contribution financière aux salaires d'une coordonnatrice québécoise de l'événement.

Deuxième (2<sup>e</sup>) et dernier versement d'une contribution totale de 10 000 \$.

- 2009 : 5 000 \$ prévus au Pacte rural – Selon la répartition du 15 avril 2009;
- Coût total du projet : 46 430 \$.

**Considérant** le rapport d'activités;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le 2<sup>e</sup> et dernier versement au montant de 5 000 \$ prévus au budget du Pacte rural 2007-2014, année 2009, pour le projet « Concours international de labour d'Earlton ».

#### 05-09-184A

#### **Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 Projet Internet haute vitesse – Municipalité de Laverlochère.**

**Considérant** le rapport d'activités;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le 2<sup>e</sup> et dernier versement au montant de 2 389,26 \$ prévus au budget du Pacte rural 2007-2014, année 2009, pour le projet pilote Internet haute vitesse de Laverlochère.

**Élection du préfet au suffrage universel.**

**Avis de motion de la ville de Témiscaming concernant l'abrogation du règlement de la MRCT n° 131-01-2008 sur l'élection du préfet au suffrage universel le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Information en prévision du conseil des maires du 20 mai 2009.**

---

**05-09-185A**

**Considérant** l'avis de motion donné par M. Philippe Barette, maire de la ville de Témiscaming à la session régulière du conseil des maires du 15 avril 2009 concernant l'abrogation du règlement de la MRCT n° 131-01-2008 sur l'élection du préfet au suffrage universel le 1<sup>er</sup> novembre 2009;

**Considérant** la résolution n° 14-04-09-511 de la ville de Témiscaming à l'appui de l'avis de motion;

**Considérant** que le sujet est inscrit à l'ordre du jour du conseil des maires, le 20 mai 2009;

**Considérant** que le règlement n° 131-01-2008 de la MRC de Témiscamingue a été adopté selon les procédures légales en vigueur et qu'il est impossible, en vertu de l'article 210.29.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de l'abroger;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Jean-Pierre Charron, informe par écrit M. Philippe Barette, maire et le conseil municipal de la ville de Témiscaming du contexte légal en cette matière.

**05-09-186A**

**Document de réflexion concernant les conditions de travail, ainsi que le salaire du préfet élu au suffrage universel de la MRCT.**

---

Le comité administratif prend acte d'un document de réflexion concernant les conditions de travail, ainsi que le salaire du préfet élu au suffrage universel de la MRCT, suite à l'élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Le document sera bonifié au fur et à mesure de la collecte d'informations auprès de d'autres MRC et selon les recommandations des élus de la MRCT.

**05-09-187A**

**Entretien de la Route verte, saison 2008.**

---

La Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) est mandatée pour effectuer des travaux d'aménagement et de mise en valeur de l'emprise ferroviaire abandonnée du Témiscamingue.

Dans le cadre du Programme d'entretien de la Route verte, le ministère des Transports du Québec octroie une aide financière de 45 000 \$ à la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue; ce montant correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles, l'autre 50 % étant assumé par le milieu.

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

❖ De confirmer au ministère des Transports, en regard de la subvention 2008, que les coûts d'entretien pour cette période s'élèvent à 90 000 \$, dont 45 000 \$ investis par les municipalités concernées.

## **Projet de vidéoconférence dans les locaux de la MRCT.**

### **05-09-188A**

Actuellement, la CRÉ a des bureaux dans 3 territoires de MRC (Abitibi, Vallée-de-l'Or et Rouyn-Noranda). Elle est à évaluer la possibilité d'implanter dans ces bureaux un système de vidéoconférence afin de faciliter les communications à l'interne et valoriser le réseau large bande.

Les coûts d'implantation ont été évalués à 36 000 \$ pour le site principal de Rouyn-Noranda et à 12 000 \$ par site secondaire (4). Les coûts d'entretien et mise à jour annuels sont évalués à 1 750 \$ par site installé. Aucun autre frais ne serait à prévoir.

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue s'est dite intéressée à soutenir un projet permettant de relier les 5 territoires de MRC. Pour le Témiscamingue et Abitibi-Ouest, le système serait installé dans les MRC via un financement tripartite soit 4 000 \$ de chacun des partenaires suivants : la CRÉ, la MRC et la Conférence des préfets.

La CRÉ a ses propres bureaux administratifs à Rouyn-Noranda, Abitibi et Vallée-de-l'Or.

Le projet est en validation auprès des instances concernées, en regard des coûts, des technologies et des besoins des territoires.

Le comité administratif de la MRCT démontre un intérêt pour le projet et attend la suite des développements.

### **05-09-189A**

## **Délégation d'un représentant ou d'une représentante de la MRCT au comité de travail sur le projet de parc national Opémican.**

### **Objectifs visés du groupe de travail :**

- Recueillir et mettre en commun de l'information;
- Diffuser l'information aux divers groupes concernés;
- Prendre note des attentes des groupes concernés;
- Intégrer les connaissances locales;
- Trouver des avenues pour que le projet de parc soit acceptable d'un point de vue social et économique.

### **Fréquence des réunions : 2 fois/année**

La première rencontre a eu lieu le 5 mai 2009, M. Jean-Pierre Charron, préfet, représentait la MRCT pour l'occasion.

Les membres du comité de travail demeurent indépendants face au projet et aux propositions gouvernementales à venir.

### **Organismes visés :**

- CLD;
- Comité municipal de Laniel;
- CRÉAT;
- Corporation Opémican;
- Eagle Village First Nation;
- MDDEP;
- MRCT;
- Municipalité de St-Édouard-de-Fabre;
- SDT;
- Timiskaming First Nation;
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- Ville de Témiscaming;
- Wolf Lake First Nation.

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De mandater M. Jean-Pierre Charron, préfet de la MRC, à titre de représentant de la MRC au comité de travail sur le projet de parc national Opémican.

**05-09-190A**

**Renouvellement d'assurances générales MRCT 2009-2010 – MMQ.**

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement pour un an à compter du 20 juin 2009 d'un contrat d'assurances générales pour la MRC de Témiscamingue avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Bâtiment (MRC) <sup>(1)</sup></b> 1 040 000 \$ en 1999-2000 1 082 000 \$ en 2001-2002 1 114 000 \$ en 2002-2003 1 147 000 \$ en 2003-2004 1 193 000 \$ en 2004-2005 1 241 000 \$ en 2005-2006 1 587 230 \$ en 2006-2007 1 634 847 \$ en 2007-2008 1 683 892 \$ en 2008-2009 1 734 409 \$ en 2009-2010	2 730,45 \$	2 840,54 \$	3 748,51 \$	3 862,00 \$	3 977,00 \$	4 096,00 \$
<b>Bâtiment (Écocentre) <sup>(2)</sup></b> 930 000 \$ en 2008-2009 957 900 \$ en 2009-2010	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 661,00 \$	2 263,00 \$
<b>Contenu</b> 100 000 \$ en 1991-1992 160 000 \$ en 1992-2000 300 000 \$ en 2001-2002	1 013,70 \$	1 013,70 \$	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
<b>Documents de valeurs</b> 1 000 000 \$	1 508,56 \$	1 508,56 \$	1 214,26 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$
<b>Équipement informatique <sup>(3)</sup></b> 4 591 \$ en 1996-1997 14 600 \$ en 2002-2003 22 600 \$ en 2009-2010	227,81 \$	227,81 \$	95,92 \$	96,00 \$	96,00 \$	148,00 \$
<b>Responsabilité civile générale</b> 2 000 000 \$	1 004,98 \$	1 004,98 \$	2 813,29 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$
<b>Responsabilité municipale</b> 1 000 000 \$	695,42 \$	695,42 \$	1 397,38 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$
<b>Fidélité des employés</b> 5 000 \$ / employé	239,80 \$	239,80 \$	136,25 \$	136,00 \$	136,00 \$	136,00 \$
<b>Assurance des loyers</b> 88 000 \$	124,26 \$	124,26 \$	138,43 \$	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base
<b>Assurance des pertes d'exploitation</b> 25 000 \$	98,10 \$	98,10 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Bris de machine</b>	0,00 \$	0,00 \$	432,73 \$	446,00 \$	651,00 \$	734,00 \$
<b>Adhésion 2006-2007 (MMQ)</b>	0,00 \$	0,00 \$	100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Responsabilité civile</b> <b>Code criminel du Canada</b> Avenant C-21	0,00 \$	0,00 \$	194,00 \$	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 090,00 \$
<b>Camions et chargeur <sup>(4)</sup></b> 935 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 432,00 \$	3 432,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 643,08 \$</b>	<b>7 753,17 \$</b> (1,4 %)	<b>10 270,77 \$</b> (32,4 %)	<b>11 055,00 \$</b> (7,6 %)	<b>16 468,00 \$</b> (49 %)	<b>17 324,00 \$</b> (5,2 %)

<sup>(1)</sup> Bâtiment	1 396 756 \$	(1 356 074 \$ x 3 %)
Contenu	337 653 \$	(327 818 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$	(non inclus)
<b>Total</b>	<b>1 734 409 \$</b>	

<sup>(2)</sup> Écocentre	618 000 \$	(600 000 \$ x 3 %)
Contenu	30 900 \$	(30 000 \$ x 3 %)
Garage	309 000 \$	(300 000 \$ x 3 %)
<b>Total</b>	<b>957 900 \$</b>	

<sup>(3)</sup> Système GPS	6 300 \$
Ordinateur portable	4 900 \$
Projecteur infocus	3 400 \$
Tablet PC (évaluation)	8 000 \$
<b>Total</b>	<b>22 600 \$</b>

<sup>(4)</sup> Camions	900 000 \$
Chargeur	35 000 \$
<b>Total</b>	<b>935 000 \$</b>

**Assureurs** : 1997-1998 à 2005-2006 : AssurExperts Bastien et Associés inc. de Lorrainville – 2006-2007 à aujourd'hui : Mutuelle des municipalités du Québec.

### **Autorisation concernant la signature des chèques et effets bancaires.**

#### **05-09-191A**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Charron  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

❖ Que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour la MRC de Témiscamingue :

- ⇒ **M. Jean-Pierre Charron**, préfet;
- ⇒ **M. Maurice Rivard**, préfet suppléant, en remplacement de M. Philippe Barette;
- ⇒ **M. Denis Clermont**;
- ⇒ **M<sup>me</sup> Sylvie Lefebvre**.

Les chèques et documents émis par la MRC seront officialisés avec un timbre de signatures, c'est-à-dire 2 signatures de l'une ou l'autre des personnes autorisées.

Dans tous les cas, les chèques seront initialisés par 1 des 4 personnes autorisées.

Le service est compris dans l'entente de services financiers déjà en vigueur entre la Caisse populaire de la Forêt enchantée et la MRC de Témiscamingue.

Cette autorisation concerne les folios 6076 (MRC) et 80179 (Centre-Est).

#### **05-09-192A**

### **Suivi au projet en cours sur la valorisation des matières résiduelles.**

Le comité administratif prend acte de la correspondance de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs suite à la proposition de projet sur la valorisation des matières résiduelles de la MRCT.

Selon le ministère, le projet de valorisation des matières résiduelles pourra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation à plus long terme, mais auparavant les municipalités locales devront éliminer les matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique conforme au plus tard 2 mois après la prépublication de la modification au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* visant à introduire la permission d'implanter de très petits centres de transfert sans quoi, la municipalité s'expose à des sanctions prévues par la loi.

Le ministère a prévu l'amendement attendu au règlement d'ici quelques jours.

#### **05-09-193A**

### **Appui à la municipalité de Béarn dans sa démarche auprès du MAMROT dans le but de repousser à 2010 l'échéancier des travaux de pavages financés au Programme de la taxe d'accise sur l'essence.**

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Jean-Pierre Charron  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la municipalité de Béarn dans sa démarche auprès du MAMROT dans le but de repousser à 2010 l'échéancier des travaux de pavages financés au Programme de la taxe d'accise sur l'essence.

Cette demande est nécessaire afin de répondre aux besoins particuliers des municipalités notamment en regard des délais d'adoption des plans d'intervention et de la période du gel hivernal et afin d'optimiser la portée du programme et les investissements financiers.

#### **05-09-194A**

#### **Demande d'appui du comité Urgence Amos-Région pour la relance de l'usine Abitibi-Bowater.**

Le comité administratif prend acte de la demande du comité Urgence Amos-Région pour la relance de l'usine Abitibi-Bowater d'Amos.

Abitibi-Bowater s'est placé dernièrement sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers*. Cette usine est la seule usine de papier journal en Abitibi-Témiscamingue. Le comité Urgence Amos-Région est d'avis qu'advenant la fermeture de l'usine de papier journal d'Amos il y aura un effet direct sur les scieries de la région concernant l'écoulement de leurs copeaux. Le comité souhaite l'appui des MRC et des municipalités afin qu'elles forment un front commun avec la CRÉ et les députés de la région pour soutenir la relance de l'usine.

#### **05-09-195A**

#### **Demande d'appui de la ville de Senneterre pour l'abolition des quotas de permis de chasse à l'ours noir pour les non-résidents.**

Le comité administratif prend acte de la demande de la ville de Senneterre concernant l'abolition des quotas de chasse à l'ours; il se serait développé un échange de quotas « au noir » entre pourvoyeurs.

#### **Contexte**

En 1999, l'Ontario abolit la chasse printanière à l'ours noir. Pour faire face à l'augmentation des chasseurs non-résidents et pour faire un suivi de la population d'ours noir, le gouvernement du Québec change la réglementation et adopte un plan de gestion de la chasse à l'ours noir :

- Les chasseurs non-résidents doivent passer par une zec, une réserve faunique ou un pourvoyeur;
- Chaque pourvoyeur intéressé se voit remettre un quota en fonction de son historique (quota qui est réévalué régulièrement).

#### **Commentaires reçus à ce sujet par la MRCT**

L'abolition des quotas de permis de chasse pour les non-résidents n'est pas la solution. Les chasseurs non-résidents doivent être encadrés :

- Sinon le territoire libre risque d'être « envahi » par des chasseurs ontariens;

- L'obligation pour les chasseurs non-résidents de passer par un pourvoyeur, augmente les retombées pour le Témiscamingue. Ce n'est pas en permettant la chasse en territoire libre qu'on augmenterait les retombées;
- Actuellement la population d'ours est adéquate. Le succès de chasse n'est ni trop faible, ni trop élevé.

#### **Personnes consultées**

- M. Stéphane Gagnon, président de l'Association chasse et pêche du Témiscamingue Centre;
- M. Noël Thibault, pourvoyeur;
- Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Yves Bouthillette, pourvoyeur (n'a pas répondu).

Il y a un comité régional de l'Association des pourvoyeurs, de l'Association touristique régionale et du ministère (secteur Faune) qui travaille à trouver des solutions pour l'échange des permis de chasse inutilisés entre pourvoyeurs. Ledit comité s'assure du suivi de la situation, suite à leur décision de maintenir les quotas de permis de chasse à l'ours noir pour les non-résidents.

#### **05-09-196A**

#### **Campagne annuelle de financement de la Maison des jeunes du Témiscamingue inc.**

L'objectif de financement est de 13 000 \$ en 2009.

La campagne de financement débute le 6 avril et se termine le 8 mai par le dévoilement du nouveau logo et une activité avec les jeunes à la salle de quilles de Lorrainville.

La Maison des jeunes du Témiscamingue est un organisme qui existe depuis 1984 et offre des services d'animation aux jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire du Témiscamingue à raison de 2 soirs par semaine.

Les locaux sont situés à Latulipe-et-Gaboury, Lorrainville et Notre-Dame-du-Nord, à l'endroit où sont localisées les écoles secondaires. Les jeunes peuvent dès la sortie des classes se rendre dans le local et un service de transport assuré par des bénévoles est mis sur pied pour les ramener à la maison.

Le comité administratif prend acte de la demande de financement de la Maison des jeunes du Témiscamingue.

La MRCT ne peut contribuer puisque cette responsabilité relève des attributions des municipalités locales.

#### **05-09-197A**

#### **Intervention du comité de relance du Témiscamingue Sud auprès du député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M. Daniel Bernard, concernant le programme de soutien aux villes monoindustrielles.**

Le comité administratif prend acte de la demande de la ville de Témiscamingue concernant le programme conjoint du MAMROT et du MDEIE mis en place pour soutenir les villes monoindustrielles, depuis les 3 dernières années, lequel ne sera pas reconduit.

Le nouveau programme s'adresse aux municipalités dévitalisées.

Le comité de relance souhaite une intervention du député Daniel Bernard afin de conserver leur comité actif et continuer les actions entreprises.

**Appui à la demande de la ville de Ville-Marie pour la tenue du Grand Prix du tourisme à Ville-Marie en 2011, à l'occasion du « 125<sup>e</sup> anniversaire de la plus vieille municipalité de l'Abitibi-Témiscamingue ».**

**05-09-198A**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la ville de Ville-Marie dans sa demande auprès de l'Association touristique régionale afin que le Grand Prix du tourisme se tienne à Ville-Marie en 2011, à l'occasion du « 125<sup>e</sup> anniversaire de la plus vieille municipalité de l'Abitibi-Témiscamingue ».

**05-09-199A**

**Service d'évaluation.**

Le CA prend acte du dépôt du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2008 au 15 avril 2009 du service d'évaluation et statistiques des visites du site Web de la MRCT.

**05-09-200A**

**Approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2009.**

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 30 avril 2009, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Jean-Pierre Charron  
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

**Avril 2009**

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900321	DOMAINE BAIE GILLIES	5 000,00 \$
C900322	DUFAULT DANIEL	375,52 \$
C900323	C.A.R.R.A.	102,87 \$
C900324	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 435,22 \$
C900325	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	888,02 \$
C900326	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC (TAXE)	14 523,17 \$
C900327	MINISTRE DES FINANCES	862,32 \$
C900328	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$
C900329	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	271,88 \$
C900330	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	1 964,55 \$
C900331	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	5 906,30 \$
C900332	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	915,39 \$
C900333	TÉLÉBEC LTÉE	664,16 \$
C900334	XEROX CANADA LTÉE	2 568,19 \$
C900335	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 447,09 \$
C900336	PAPETERIE ALLAIN INC.	363,61 \$
C900337	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	114,00 \$
C900338	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	12,47 \$
C900339	LES ATELIERS KAMI INC.	22,58 \$
C900340	LE REFLET	112,88 \$
C900341	RADIO-TÉMISCAMINGUE	434,57 \$
C900342	LES PUBLICATION DU NORD-OUEST	64,40 \$
C900343	LES P'TITS ROBERGE	23,44 \$
C900344	J. DROLET ET FILS LTÉE	3,75 \$
C900345	GOODYEAR CANADA INC.	499,36 \$
C900346	PRODUCTEUR PLUS	118,47 \$
C900347	NOVA ENVIROCOM	197,53 \$
C900348	SMI INFORMATIQUE	1 409,53 \$
C900349	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	78 934,00 \$
C900350	IMPRIMACTION	744,98 \$
C900351	CORPORATION DE DÉVEL. DE LAVERLOCHÈRE	534,00 \$
C900352	RADIO-COM JBM INC.	222,37 \$
C900353	TEMLAC LTÉE	896,03 \$
C900354	CHAMPOUX MICHELINE	25,00 \$
C900355	BÉCO ULTRAMAR ENR.	2 102,26 \$
C900356	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	84,74 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900357	SANQUIP INC.	659,51 \$
C900358	DÉPANNEUR ULTRAMAR	268,03 \$
C900359	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	220,93 \$
C900360	SERVICE AUTO JOLAM INC.	546,00 \$
C900361	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	96,28 \$
C900362	GARAGE W. LACASSE INC.	1 977,86 \$
C900363	CENTRE DE L'AUTO V.M. LTÉE	2 440,70 \$
C900364	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	626,78 \$
C900365	TÉMISKO	185,15 \$
C900366	GARAGE MICHEL GRENIER	393,55 \$
C900367	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	11 606,90 \$
C900368	RIVEST MONIQUE	83,20 \$
C900369	ÉQUIPEMENT NORKO INC.	1 110,31 \$
C900370	PÉTRIN RICHARD	119,12 \$
C900371	GARAGE MARC CÔTÉ	121,00 \$
C900372	DÉPANNEUR GAUTHIER ENR.	73,00 \$
C900373	A & L PINARD INC.	2 219,07 \$
C900374	SERVICES PYRO-PRO	1 969,74 \$
C900375	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	3 140,76 \$
C900376	VINCENT ÉDITH	225,52 \$
C900377	GAUTHIER MANON	240,80 \$
C900378	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	516,30 \$
C900379	CENTRE DU CAMION MABO	116,03 \$
C900380	COMITÉ RÉCRÉATIF DE GUIGUES	150,00 \$
C900381	AUMOND ÉRIC	100,00 \$
C900382	BEAUSÉJOUR ANNICK	30,00 \$
C900383	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	39,95 \$
C900384	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	50,51 \$
C900385	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	10 124,34 \$
C900386	VILLE DE BELLETERRE	8 200,00 \$
C900387	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	158,01 \$
C900388	TÉLÉBEC LTÉE	87,65 \$
C900389	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	7 500,00 \$
C900390	VISA DESJARDINS	867,02 \$
C900391	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	101,75 \$
C900392	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	282,20 \$
C900393	PELLERIN KATY	242,40 \$
C900394	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	60,00 \$
C900395	BROUILLARD CLAUDINE	80,00 \$
C900396	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	92,85 \$
C900397	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	1 015,88 \$
C900398	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	7 531,89 \$
C900399	BERGERON-MAYBOIS	1 225,48 \$
C900400	MARTINEAU, DAOUST, BOULIANNE, PELLETTIER	738,77 \$
C900401	LES MONUMENTS J. GIRARD INC.	13,55 \$
C900402	BEAULÉ VÉRONIC	100,20 \$
C900403	ÉCOLE LOUIS-DE-FRANCE	58,50 \$
C900404	ROY RENAL	156,80 \$
C900405	VILLE DE BELLETERRE	363,72 \$
C900406	VILLE DE TÉMISCAMING	230,22 \$
C900407	CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	15,00 \$
C900408	BELL MOBILITÉ	112,77 \$
C900409	GIRONNE LYNE	1 077,92 \$
C900410	SADC DU TÉMISCAMINGUE	15 000,00 \$
C900411	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	Annulé 0,00 \$
C900412	PITNEY BOWES	328,70 \$
C900413	BROUILLARD CLAUDINE	449,50 \$
C900414	MAGASIN GÉNÉRAL DE MOFFET	217,30 \$
C900415	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	4 136,27 \$
C900416	SANQUIP INC.	88,49 \$
C900417	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	534,47 \$
C900418	PÉTRIN RICHARD	126,56 \$
C900419	SERVICES PYRO-PRO	464,42 \$
C900420	LES MONUMENTS J. GIRARD INC.	27,09 \$
C900421	BYER KEN	Annulé 0,00 \$
C900422	LEDUC VÉRONIQUE	10 000,00 \$
C900423	GRAVEL LIONEL	7 233,00 \$
C900424	LEMIRE DUSSAULT YOLANDE	16 000,00 \$
C900425	MINISTRE DES FINANCES	200,00 \$
C900426	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	180,60 \$
C900427	TÉLÉBEC LTÉE	2 391,54 \$
C900428	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	25 000,00 \$
C900429	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,56 \$
C900430	GROUPE CCL	581,31 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900431	ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX	950,00 \$
C900432	LES ATELIERS KAMI INC.	3 411,23 \$
C900433	LE REFLET	366,84 \$
C900434	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	40,95 \$
C900435	CHAIRE DESJARDINS	500,00 \$
C900436	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMIS.	17 182,00 \$
C900437	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	22 553,33 \$
C900438	NIL TRAITEUR	880,42 \$
C900439	REICHENBACH STEVEN	53,29 \$
C900440	9047-5146 QC INC.	1 049,74 \$
C900441	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	1 718,11 \$
C900442	CARON SYLVAIN	54,80 \$
C900443	SERVICES PYRO-PRO	926,95 \$
C900444	LES BOULONS ABITIBI LTÉE	8,63 \$
C900445	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	620,59 \$
C900446	ÉQUIPEMENT STRONGCO	177,13 \$
C900447	RIEDEL ROBERT	1 750,00 \$
C900448	4004329 CANADA INC.	2 201,07 \$
C900449	CHARLES ERIC	86,97 \$
C900450	BÉLANGER DANIEL	45,00 \$
C900451	FABRICATION ÉCOFLAMME INC.	5 000,00 \$
C900452	BYER KEN	215,00 \$
C900453	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	38 250,00 \$
C900454	DOMAINE BAIE GILLIES	5 000,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>388 019,71 \$</b>

N°	DÉTAIL	MONTANT
D290135	RIVARD MAURICE	2 059,54 \$
D290136	CLERMONT DENIS	1 685,71 \$
D290137	LEFEBVRE SYLVIE	947,00 \$
D290138	DUFAULT DANIEL	1 353,52 \$
D290139	AUBUT FRANCINE	849,31 \$
D290140	BOURQUE MIREILLE	995,01 \$
D290141	GIRONNE LYNE	1 146,51 \$
D290142	PELLERIN KATY	1 047,79 \$
D290143	COUTURE CAROLE	846,54 \$
D290144	PÉTRIN RICHARD	1 080,11 \$
D290145	GAUTHIER MANON	1 025,56 \$
D290146	GAUDET SANDRA	709,88 \$
D290147	BEAULÉ VÉRONIC	903,34 \$
D290148	RIVEST CHRISTELLE	783,98 \$
D290149	BERGERON TESSIER CLAUDETTE	84,92 \$
D290150	REICHENBACH STEVEN	790,62 \$
D290151	CÔTÉ ALAIN	1 003,47 \$
D290152	CARON SYLVAIN	551,81 \$
D290153	BELLEHUMEUR ÉRIC	982,97 \$
D290154	NADEAU PASCAL	1 013,94 \$
D290155	YOUNG EDWARD	390,03 \$
D290156	CLERMONT DENIS	1 685,71 \$
D290157	LEFEBVRE SYLVIE	947,00 \$
D290158	DUFAULT DANIEL	1 353,52 \$
D290159	AUBUT FRANCINE	849,31 \$
D290160	BOURQUE MIREILLE	995,01 \$
D290161	GIRONNE LYNE	1 146,51 \$
D290162	PELLERIN KATY	1 047,79 \$
D290163	COUTURE CAROLE	846,54 \$
D290164	PÉTRIN RICHARD	1 080,11 \$
D290165	GAUTHIER MANON	1 025,56 \$
D290166	BEAULÉ VÉRONIC	903,34 \$
D290167	RIVEST CHRISTELLE	783,98 \$
D290168	BERGERON TESSIER CLAUDETTE	484,01 \$
D290169	REICHENBACH STEVEN	779,45 \$
D290170	CÔTÉ ALAIN	1 003,47 \$
D290171	CARON SYLVAIN	926,42 \$
D290172	BELLEHUMEUR ÉRIC	982,97 \$
D290173	BOND GOULET JONATHAN	497,61 \$
D290174	NADEAU PASCAL	1 013,94 \$
D290175	YOUNG EDWARD	296,34 \$
D290176	LACHANCE JOCELYNE	680,59 \$
D290177	LACHANCE JOCELYNE	680,59 \$
D290178	RIVARD MAURICE	503,51 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>40 764,84 \$</b>

N°	DÉTAIL	MONTANT
C290040	COULOMBE PAUL	345,27 \$
C290041	PÉTRIN GÉRARD	390,66 \$
C290042	ROY NORMAND	322,87 \$
C290043	BARETTE PHILIPPE	1 047,11 \$
C290044	TRUDEL SYLVAIN	398,61 \$
C290045	RIVARD CARMEN	783,89 \$
C290046	CHARRON GÉRALD	419,03 \$
C290047	AYLWIN JOCELYN	393,59 \$
C290048	LEFEBVRE MARIE	424,95 \$
C290049	GAGNON YVON	171,64 \$
C290050	SARRAZIN ALAIN	140,72 \$
C290051	BARRETTE DANIEL	312,47 \$
C290052	LAVERDIÈRE MAURICE	610,77 \$
C290053	ADAM GILLES	140,72 \$
C290054	LALONDE LUC	545,96 \$
C290055	CHAMPAGNE MARC	515,24 \$
C290056	PAQUIN RÉJEAN	378,23 \$
C290057	GAUTHIER KIM	330,71 \$
C290058	DROUIN RÉJEAN	307,35 \$
C290059	HENRI MARIELLE	167,84 \$
C290060	CHARRON JEAN-PIERRE	2 061,66 \$
C290061	COULOMBE PAUL	345,27 \$
C290062	PÉTRIN GÉRARD	307,35 \$
C290063	ROY NORMAND	322,87 \$
C290064	BARETTE PHILIPPE	626,63 \$
C290065	TRUDEL SYLVAIN	847,76 \$
C290066	RIVARD CARMEN	878,84 \$
C290067	CHARRON GÉRALD	419,03 \$
C290068	PAQUETTE MICHEL	380,79 \$
C290069	AYLWIN JOCELYN	520,02 \$
C290070	LEFEBVRE MARIE	424,95 \$
C290071	GAGNON YVON	545,14 \$
C290072	SARRAZIN ALAIN	281,43 \$
C290073	BARRETTE DANIEL	484,21 \$
C290074	LAVERDIÈRE MAURICE	365,75 \$
C290075	LALONDE LUC	463,67 \$
C290076	CHAMPAGNE MARC	293,75 \$
C290077	PAQUIN RÉJEAN	496,98 \$
C290078	GAUTHIER KIM	425,70 \$
C290079	BERGERON LUC	146,88 \$
C290080	DROUIN RÉJEAN	307,35 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>19 093,66 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 13 mai 2009.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**05-09-201A**

**Tournoi de golf de la Fondation de l'UQAT sous la présidence d'honneur de M. Jean-Pierre Charron.**

Le tournoi de golf aura lieu le 5 juin 2009; la présence des maires et mairesses pour représenter la MRC est souhaitée.

M. Marc Champagne, maire de Lorrainville, M. Gérard Pétrin, maire de St-Bruno-de-Guigues et M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel, ont démontré de l'intérêt à former une équipe avec M. Jean-Pierre Charron à l'occasion du tournoi de golf. Le coût du billet, soit 125 \$ par personne sera défrayé par la MRC, pour un montant total de 500 \$ à la Fondation de l'Université (UQAT).

**Contribution financière dans le cadre du Colloque des CLD du Québec qui se tiendra à Rouyn-Noranda dont une journée à Ville-Marie.**

**05-09-202A**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Charron  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une contribution financière de la MRC au montant de 500 \$ destinés au cocktail de bienvenue, lors de la présence à Ville-Marie pour une journée des participants au colloque des CLD du Québec qui se tiendra les 10, 11 et 12 juin prochains à Rouyn-Noranda.

**05-09-203A**

**Contribution financière dans le cadre d'une soirée-bénéfice – Conférence organisée par Desjardins au profit du Groupe IMAGE.**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Charron  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser à même le Fonds socioculturel de la MRC une contribution financière au montant de 450 \$ correspondant à 15 billets de 30 \$ chacun dans le cadre d'une soirée conférence organisée par Desjardins au profit du Groupe IMAGE (hommes en difficulté) qui se tiendra le 26 août 2009 au Théâtre du Rift à Ville-Marie.

Ces billets seront remis aux élus (élues) intéressés, ainsi qu'au personnel de la MRCT.

**Conférenciers :**

- Monsieur Sylvain Boudreau (Le MOI INC.) :  
(Être performant sur le plan personnel et professionnel)
- Monsieur Dean Bergeron :  
(Détermination, motivation, performance – Les limites sont faites pour être dépassées)

**05-09-204A**

**Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation de la CPTAQ : Lot 29-P, rang 5, canton Brodeur dans la municipalité de Moffet (aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture).**

**Considérant** la demande du ministère des Transports portant sur une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation non agricole d'une superficie d'environ 16 000 pieds carrés le long du chemin Moffet-Laforce pour changer un ponceau, adoucir les talus et empiercer les côtés de la route sur le lot 29-P, rang 5, canton Brodeur dans la municipalité de Moffet;

**Considérant** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LRQ, chap. P-41.1);

Il est proposé par M. Jean-Pierre Charron  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande du ministère des Transports.

### **Nature de la demande**

Il s'agit pour le ministère des Transports d'acheter une parcelle de terrain (environ 16 000 pieds carrés) le long du chemin Moffet-Laforce pour changer un ponceau, adoucir les talus et empierrier les côtés de la route.

Après étude de la demande, il en ressort l'élément suivant :

- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

### **Conformité au Schéma d'aménagement**

Le Schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet soumis par le ministère des Transports est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

### **Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles**

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espace en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

## **05-09-205A**

### **Certificat de conformité.**

### **Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 63-03-2009 adopté le 14 avril 2009 – zonage).**

**Considérant** les articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

**Considérant** que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour transformer une zone de maisons mobiles en zone résidentielle unifamiliale.

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 63-03-2009 adopté le 14 avril 2009 – zonage).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives aux nouvelles porcheries (RCI, article 7.25), aux dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et aux dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Lorrainville est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 63-03-2009 soumis par la municipalité de Lorrainville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au Schéma d'aménagement**

Le Schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au Schéma d'aménagement. Le règlement n° 63-03-2009 apparaît donc conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 14 avril 2009 (second projet)

**Date de réception à la MRC** : 5 mai 2009

### **05-09-206A**

#### **Problématique d'entretien des chemins forestiers.**

M. Ghislain Bellehumeur, gestionnaire de la Zec Kipawa, est présent à la rencontre à propos de la problématique des chemins forestiers.

L'entretien des chemins forestiers sur le territoire du Témiscamingue est compromis depuis la crise forestière et l'annonce de l'arrêt des activités forestières pour l'année 2009. Afin de maintenir les activités touristiques et fauniques sur le territoire du Témiscamingue, 320 kilomètres sur terres publiques ont été priorisés pour l'entretien durant la saison estivale 2009. Selon les secteurs, ces chemins nécessiteront 2 à 3 nivelages. Le premier nivelage doit se faire rapidement soit avant le début du mois de juin 2009. Les coûts d'entretien ont été évalués à 22 000 \$ pour le premier nivelage soit 185 heures à 110 \$/heure.

Différents partenaires du milieu ont été sollicités financièrement pour assumer le coût du premier nivelage dont Tembec qui accorde une aide financière de 3 000 \$/nivelage pour un maximum de 3 nivelages, les 4 zecs, la municipalité de Béarn et la ville de Belleterre. Une somme totale de 12 000 \$ a été garantie, mais il reste une somme de 12 000 \$ à obtenir.

Le projet est piloté par la Table GIR qui cherche une solution globale et permanente pour l'avenir.

Il est proposé par M. Maurice Rivard  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une somme de 5 000 \$ à même le budget du TNO pour l'entretien des chemins forestiers priorisés pour la saison estivale 2009;
- ❖ De vérifier auprès de l'Association touristique régionale, le ministre régional, M. Pierre Corbeil et le député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue, M. Daniel Bernard, des fonds disponibles afin de combler le manque à gagner.

### Suivi des dossiers et autres projets.

---

05-09-207A

- Projet Angliers/La Régionale :

Annonce par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 1<sup>er</sup> mai 2009 d'un investissement de 35,5 M\$ sur 6 ans pour la réfection du barrage des Quinze à Angliers.

- Avenir de Temlam;

- Usine Béarn :

Reprise des activités le 5 mai 2009 pour une période d'un mois.

- Abattoir de Fugèreville :

Le Plan d'affaires est finalisé et il a été déposé le 11 mai 2009. Il sera présenté au comité de relance du secteur Est.

- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

- Prochain CA : 10 juin 2009 à 17 h 00.

05-09-208A

### Levée de l'assemblée.

---

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Maurice Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 45.

(Original signé)

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Charron, préfet

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une session subséquente.**

